

Epreuve d'entretien

Comme indiqué dans les précédents rapports, l'épreuve d'entretien se compose de trois étapes : la présentation et l'analyse du texte, les questions sur le texte et au-delà du texte, la phase de dialogue sur les motivations et le profil du candidat. La répartition du temps est précise : maximum dix minutes de présentation, maximum dix minutes de questions, maximum cinq minutes d'entretien.

Le jury a pu constater cette année que presque tous les candidats étaient capables de présenter un exposé d'une dizaine de minutes en se servant véritablement du texte soumis. C'est un progrès notable par rapport aux autres années. En revanche au moment des questions, de trop nombreux candidats ne prennent pas le temps de réfléchir et répondent des sottises qui peuvent gravement les pénaliser en vue du résultat final. Le jury a rappelé qu'il était permis aux candidats de demander soit la répétition soit la reformulation de la question et qu'il leur laissait le temps nécessaire à la réflexion. Certaines questions étant précises, le jury attend une réponse elle-même précise, les réponses vagues pénalisant les candidats.

Sur la forme les candidats se sont comportés avec politesse et savoir-vivre (ils ont su saluer le jury en entrant et sortant de la salle, ils n'ont pas bu à la bouteille, ils n'ont pas joué avec leur stylo...). Cette remarque est importante compte tenu des exigences des jurys de la haute fonction publique auxquels les candidats se confronteront ultérieurement.

La qualité de l'expression a parfois été insuffisante : phrases inachevées (le candidat laissant au jury le soin d'imaginer la suite de son propos qui lui semble aller de soi), phrases mal construites (dépourvues de verbe et utilisant quelque fois des néologismes ou ne respectant pas la concordance des temps).

Les étudiants citent mal le nom des auteurs qu'il s'agisse des auteurs des textes qui leur sont soumis ou de ceux qu'ils évoquent dans leur exposé ou les réponses aux questions.

Si auparavant, comme noté dans le rapport de l'an dernier, beaucoup de candidats plaquaient des plans convenus ou préparés à l'avance sur des textes avec lesquels ils n'avaient qu'un rapport lointain, cette année le jury a constaté que les candidats éprouvaient de grandes difficultés à annoncer le plan choisi, à l'intituler et à le suivre. Dans la tradition juridique française savoir construire un plan, l'annoncer et le respecter est une exigence à laquelle il convient de se conformer.

Sur le fond, dans le passé le jury avait déploré les lacunes des candidats au regard de la culture, du droit et de l'économie européenne. Cette année leur niveau a semblé meilleur à cet égard. En revanche les candidats souffrent toujours de lacune de culture générale (Clio n'est pas une reine de l'antiquité, Jean d'Ormesson n'est pas un écrivain anglais,...).

De même, le jury a constaté de nombreuses insuffisances dans les connaissances juridiques des candidats (en ce qui concerne notamment l'organisation juridictionnelle de la France et les notions fondamentales relevant du cours d'introduction au droit). Des candidats ont fait montre d'un dilettantisme qui a pu confiner à la désinvolture dans certains cas extrêmes.

Concernant la phase de l'entretien plusieurs candidats ont annoncé des objectifs professionnels et des projets de métiers qui ne s'inscrivaient pas dans les débouchés affichés de l'école. Comme souvent dans le passé, le jury a noté la méconnaissance des règles relatives à l'Ecole et à ses élèves. Enfin comme l'an dernier, les hésitations quant aux débouchés réellement proposés à l'issue de la scolarité ont parfois fait douter de la réalité et du sérieux de la motivation invoquée.

En conclusion, nous pouvons reprendre des éléments du rapport de l'an dernier rappelant les conseils sur l'organisation des idées lors de la présentation du texte.

« Rappels des conseils sur l'organisation des idées lors de la présentation du texte :

La présentation du texte ne doit pas être purement descriptive et ne doit pas se résumer à la seule citation du nom de l'auteur et des idées évoquées pour justifier un plaquage de connaissances en lien moins direct que direct avec celles-ci. Le jury regrette souvent le conformisme des idées développées par les candidats et leur absence d'esprit critique à l'égard de textes parfois volontairement provocateurs. Ainsi cette année deux candidats ont préféré falsifier le sens du texte qu'ils avaient à commenter au lieu de le critiquer ouvertement.

La base de l'argumentaire doit rester juridique et économique, mais des appréciations fondées sur d'autres disciplines sont également attendues, sous réserve que le candidat utilise à cette fin des connaissances précises et objectives, dépassant la simple citation d'auteur. En particulier, citer un auteur ou une théorie que le candidat ne connaît pas, n'a jamais lu ou dont il travestit le contenu est particulièrement contreproductif et très pénalisant.

Les questions peuvent être d'ordre général et le jury attend des réponses personnelles et réfléchies, puisqu'elles sont souvent posées de manière ouverte. Lorsque les questions sont au contraire précises (en droit et en économie), à défaut d'une réponse exacte le jury attend une réflexion logique et honnête ou la reconnaissance par le candidat de son ignorance. Une mauvaise réponse ou une absence ponctuelle de réponse ne ruine pas les chances du candidat. Au cours de cette phase de l'épreuve, le jury apprécie les capacités d'adaptation du candidat.

La partie dialogue apparaît trop souvent négligée par le candidat. Il s'agit d'une discussion ouverte permettant au jury d'apprécier la personnalité de celui-ci et l'adéquation de son profil au projet de l'École et aux qualités attendues d'un élève normalien. L'école normale supérieure remplit une mission sociale particulière dont les candidats doivent avoir conscience et connaissance.

Comme l'an dernier, concernant les candidats auditionnés au cours de cette session, le jury a pu constater une désinvolture flagrante en matière de présentation personnelle et de respect des règles de comportement. Lors de cette épreuve, le jury ne perd pas de vue que les candidats qui sont sélectionnés seront amenés pour la plupart à occuper des postes élevés dans la fonction publique française ou européenne. »